

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :  
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES  
Séance du 14 juin 2017**

---

## CONCLUSION

par Pierre **DONADIEU**<sup>1</sup>

Je voudrais conclure cette séance en tenant compte des débats d'aujourd'hui, mais également des conclusions de François Papy de la séance de la semaine dernière. Je rappelle que ces deux séances se tiennent 21 ans après le colloque « Paysage et agriculture » organisé en mars 1996 par l'Académie d'agriculture, l'ENSP de Versailles (R. Chauv), l'INRA SAD de Versailles (J.-P. Deffontaines) avec AgroParisTech. Y. Luginbühl et moi, nous faisons partie de cette manifestation. On n'y parlait pas comme aujourd'hui de participation sociale, mais les idées d'agriculture paysagiste et de paysagisme d'aménagement étaient débattues, alors que celle d'intégration paysagère commençait à être remise en cause.

### 1- **D'abord sur les acceptions de la notion controversée de paysage.**

Il est acquis aujourd'hui que le paysage est un fait relationnel, un fait socio-spatial. Les paysages ne sont pas seulement ce qui se voit d'un territoire, ce sont également des produits perceptibles des activités économiques et sociales, un cadre de vie ainsi que des ressources communes à ses habitants et aux acteurs de sa production. Pour cette raison, la notion de paysage est devenue, pour les publiques paysagères territorialisées, à la fois un outil d'aménagement de l'espace (un projet de paysage) et une finalité de l'action, propre à chaque collectivité. Les deux séances l'ont souligné avec force.

Les objectifs de qualité d'un paysage, je le rappelle, sont, selon la Convention européenne du paysage de 2000, définis par : « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».

La qualité paysagère est donc relative aux projets des sociétés sur leurs milieux de vie.

### 2- Un second enseignement ressort très clairement des deux séances. **Il y a deux mouvements qui expliquent désormais la transformation des paysages ruraux et agricoles en France.**

Le premier s'appuie sur une rationalisation environnementale de la production des paysages et des pratiques agricoles (la séance du 7 juin sur les continuités écologiques). Mais ces projets de diversification agroécologique des milieux de culture restent à construire avec les agriculteurs. Car, selon les cas, il faut maintenir, reconstituer ou interrompre les continuités. Ce qui concerne autant les réseaux semi naturels que les milieux cultivés selon les saisons et les types de culture. Les postulats scientifiques de la trame verte devront donc être nuancés en fonction des finalités de l'action (la santé des cultures notamment)

Le second mouvement s'inscrit dans la diffusion des cultures urbaines au sein des campagnes (la séance d'aujourd'hui). Y sont projetées de plus en plus des valeurs esthétiques et éthiques qui renouvellent le sens des paysages agricoles et ruraux. Elles font appel à la protection des patrimoines

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'agriculture de France, Professeur émérite en sciences du paysage de l'ENSP de Versailles-Marseille.  
Copyright Académie d'agriculture de France, 2017.

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :  
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES  
Séance du 14 juin 2017**

---

naturels et culturels, à l'authenticité, à la beauté et à la diversité des terroirs, à leur autonomie relative, à leur biodiversité, aux économies touristique et résidentielle, et à bien d'autres choses encore...).

Dans les territoires ruraux aujourd'hui, ces deux mouvements s'ignorent, s'excluent ou convergent selon les situations locales. C'est un résultat important de ces deux séances sur les actions publiques de paysage.

Cependant, Il est essentiel de ne pas penser la ruralité à l'aune exclusive de l'urbanité : la ruralité possède ses propres caractéristiques, ses propres cultures de la nature et de l'agriculture et n'est pas systématiquement soumise à la loi de la ville comme le prétendent certains spécialistes de l'urbain.

3-Le troisième enseignement est politique. Il s'agit d'offrir, comme G. Dhérissard l'a rappelé en introduction, beaucoup plus qu'aujourd'hui, **des paysages ruraux diversifiés, économiquement productifs, écologiquement viables et socialement attractifs**. Pour y parvenir, il est nécessaire de repenser la gouvernance territoriale des paysages ruraux et notamment agricoles en reconnaissant l'importance de trois points :

1/ d'abord qu'il est indispensable de croiser les logiques verticales de l'Union européenne, de l'Etat et des Régions avec les logiques horizontales des parties prenantes des collectivités locales : c'est-à-dire de penser globalement et localement simultanément. Ces logiques sont aujourd'hui beaucoup trop verticales, sectorisées et descendantes. Les difficultés de la mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique en sont un bon exemple.

2/ ensuite que plusieurs chemins de construction des paysages sont possibles dans les territoires en fonction des résultats des expérimentations et des débats démocratiques locaux ainsi que des résultats de la recherche scientifique. Ces chemins sont à inventer, mais pour certains, notamment dans les parcs naturels régionaux avec les chartes paysagères, ils sont déjà perceptibles et convaincants. Mais dans cet exemple les résultats n'échappent pas à la critique sociale (risque de gentrification). Il faut souligner également le grand nombre d'expériences locales de projets qui impliquent ainsi les populations locales dans la construction de paysages ruraux et répondent aux exigences de bien-être des habitants.

3/ enfin qu'il est important de chercher à évaluer l'efficacité sectorielle, économique, écologique ou sociale, des actions paysagères territorialisées. Mais encore plus, pour les pouvoirs publics d'accompagner les processus culturels locaux de conservation et de création des paysages ruraux.

L'universalité dans ce domaine n'existe pas. Elle ne peut être que relative aux valeurs citoyennes communes débattues localement.

4- Je terminerai **avec trois recommandations aux pouvoirs publics** :

1/ Il est indispensable de coordonner et d'adapter à l'échelle locale, avec le monde agricole, les différentes actions publiques ministérielles de l'Etat et des collectivités. De faire dialoguer les parties prenantes sans se satisfaire d'une simple cohabitation. Il est souhaitable d'étendre les notions de plans et de chartes (inter)communales (de paysage, de territoire ou de patrimoine) à tous les territoires ruraux (Y. Luginbühl et B. Fischesser l'avaient indiqué dès 1996). Pourquoi ne pas recourir en

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :  
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES  
Séance du 14 juin 2017**

---

particulier à l'outil des observatoires photographiques de paysage pour enclencher un processus démocratique de gouvernance locale des paysages ? Il en existe plus de 300 aujourd'hui notamment dans les parcs naturels régionaux

2/ Il est nécessaire de conduire les évaluations des actions publiques avec deux types d'indicateurs. Car le processus d'évaluation des projets de paysage est aujourd'hui largement insuffisant. Il est pourtant essentiel pour estimer l'efficacité et la pertinence des politiques mises en œuvre. Même si c'est difficile.

- Des indicateurs sectoriels (économiques, environnementaux, sociaux, par exemple le niveau de consommation des pesticides par les agriculteurs) et des indicateurs globaux de processus de transformation des paysages (par exemple l'appréciation des paysages par les habitants, ou l'adaptation des agriculteurs aux conséquences du changement climatique ou à la transition énergétique).
- Des indicateurs les plus objectivables possibles de façon à éviter les idéologies. Dans tous les cas, il est essentiel pour le législateur et le gestionnaire de paysages d'éviter l'écueil d'une sur-réglementation des paysages, comme celui d'une dérégulation.
- J'insiste sur le fait que l'élaboration d'indicateurs peut se faire par l'évaluation du bien-être que procure aux habitants les paysages ruraux, produits de l'économie et en particulier de l'activité agricole. Cet indicateur est aujourd'hui la traduction de la notion de services matériels et immatériels apportés par le paysage évoqué en 1996.

3/ Enfin, il est urgent de développer les formations et les compétences ruralistes et urbanistes des professionnels du paysage. Pour cela, il faudra réformer les objectifs des enseignements, et surtout décroiser les contenus. Pourquoi ne pas regrouper, dans les mêmes institutions universitaires les formations des paysagistes, des urbanistes, des architectes, des géographes, des agronomes et des écologues ? Comme cela est fait en partie à l'université de Montréal au Canada.

Dans ce contexte, il semble tout aussi urgent de redonner à la ruralité une place plus importante dans la recherche (notamment dans les appels d'offre) alors qu'elle a fortement décliné dans les dernières années.

Les deux politiques publiques, l'une orientant les exploitations agricoles vers l'agroécologie, l'autre recherchant la qualité des paysages ruraux pour les habitants des territoires sont complémentaires. Il ne sera possible de les mettre en œuvre et de les évaluer de manière cohérente que si elles dialoguent localement entre elles.

« Une situation de gestion des paysages ne peut résulter que d'une organisation sociale, autour d'un projet négocié entre acteurs (et spectateurs) du paysage ». J.-P. Deffontaines, 1996.

Mais : « le problème de fond, disait Michel Cointat, ministre de l'Agriculture dans ce même colloque de 1996, reste la propriété foncière ». L'Académie devrait y consacrer plusieurs séances en 2018.